



**** Projet soumis à la décision de ,**

Monsieur Le Bourgmestre De Brunehaut,

VU la délibération par laquelle le Conseil Communal charge le Bourgmestre de prendre, en son lieu et place, les mesures de Police requises en certaines circonstances, dans l'intérêt de l'ordre, de la tranquillité publique, de la sûreté et de la commodité du passage dans les rues et places publiques;

CONSIDERANT que la société FEEDUPC va réaliser des travaux en sous-traitance pour ORANGE à 7623 RONGY, rue du Quesnoy, 1

CONSIDERANT que ces travaux débuteront le 04/09/2025,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires, en vue de garantir la sécurité publique et d'éviter les accidents;

VU la Loi relative à la Police de la circulation routière;

VU les articles L1133-1 et L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

A R R E T E :

Article 1 : A partir du 04/09/2025 et jusqu'à la fin des travaux, la vitesse est limitée à 30 km/h, à 100 mètres de part et d'autre du N° 1 rue du Quesnoy à 7623 RONGY.

Article 2 : Durant la même période, le stationnement est interdit face au N° 1 rue du Quesnoy à 7623 RONGY, sur une distance de 50 mètres.

Article 3 : Dans l'éventualité où une bande de circulation serait entravée, une priorité de passage sera accordée aux véhicules qui ne doivent pas dévier de leur trajectoire pour contourner l'obstacle.
En cas de visibilité insuffisante dans le virage, des feux tricolores seront installés pour alterner la circulation.

Article 4 : Ces mesures seront portées à la connaissance des usagers par la pose de barrières Nadar et de signaux routiers mobiles A31 - C43 (30km)- E1 - B19 - B21 - D1 - C46 feux tricolores de chantier (au besoin)

Article 5 : La présente ordonnance sera publiée conformément au vœu de l'article 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Article 6 : En cas d'infraction, les contrevenants seront passibles des peines prévues au règlement du Conseil Communal.

Ainsi fait à la Commune, le 26.08.2025



Le Bourgmestre

Pierre WACQUIER